

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations sont fournies à l'investisseur conformément à une obligation légale, afin de l'aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de l'aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

BCV Pension 70 (le fonds)
Un compartiment de BCV PORTFOLIO PENSION FUND
Classe de parts AP (la classe)
CH0528270090

Initiateur :

GERIFONDS SA, Lausanne, une société du groupe Banque Cantonale Vaudoise (BCV)

www.gerifonds.ch

Pour de plus amples informations, l'investisseur peut appeler le +41 21 321 32 00 ou alternativement adresser un courriel à info@gerifonds.ch

GERIFONDS SA est agréée en Suisse en tant que direction de fonds et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

BCV PORTFOLIO PENSION FUND est autorisé en Suisse et réglementé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

Document d'informations clés valide à la date du : 15 décembre 2023

En quoi consiste ce produit ?

Type :

Le fonds est un fonds de placement contractuel de droit suisse du type « Autres fonds en placements traditionnels ».

Le fonds est un compartiment d'une ombrelle.

L'ombrelle peut être composée de plusieurs compartiments. L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués. Par conséquent, les investisseurs n'ont droit qu'à la fortune et au revenu du compartiment auquel ils participent.

Le présent document décrit une classe du fonds. D'autres classes peuvent exister dans le fonds, les informations à ce sujet figurent dans le prospectus (section « Parts »).

Durée :

Le fonds a été créé pour une durée illimitée. GERIFONDS SA peut, à tout moment et sans délai, décider la dissolution et la liquidation du fonds.

Objectifs :

Le fonds a pour objectif un accroissement du capital à long terme.

Le fonds est géré activement sans contrainte vis-à-vis d'un indice de référence.

Le fonds investit sa fortune, directement ou indirectement, à raison de 60% au minimum et de 80% au maximum, dans des actions émises par des sociétés du monde entier, et, jusqu'à 40% au maximum, dans des obligations émises par des émetteurs privés ou publics du monde entier.

Le fonds est aussi autorisé à investir dans l'immobilier, via des parts de placements collectifs et des sociétés immobilières, à hauteur de 30% au maximum. Les liquidités sont autorisées jusqu'à 40% au maximum de la fortune. Le fonds peut également investir, à hauteur de 15% au maximum, dans des parts d'autres placements collectifs (alternatifs, Private Equity, commodities ou métaux précieux) ainsi que dans des produits structurés sur commodities ou sur métaux précieux et leurs indices. Sont aussi admis des produits structurés se rapportant à d'autres sous-jacents jusqu'à 15% au maximum de la fortune du fonds.

Le fonds peut investir plus de 49% de sa fortune en parts de placements collectifs et est ainsi construit sous forme de « fonds de fonds ». Les placements collectifs sont l'objet d'une sélection minutieuse et d'un suivi régulier par les équipes dédiées du gestionnaire. En outre, il peut investir, en tout, au maximum 15% de sa fortune en produits structurés.

Lors de la sélection des placements, il est tenu compte des prescriptions ressortant de la législation sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), sous réserve des limites autorisées pour les placements en actions et ceux en devises étrangères sans couverture du risque de change, qui sont plus élevées que celles prévues par l'OPP 2.

Le fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés dans un but de couverture et, à raison de 20% au maximum d'exposition, de bonne gestion de son portefeuille.

Les investisseurs peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour ouvrable bancaire, à moins que le prix des positions détenues par le fonds ne soit pas disponible (marché fermé).

La classe réinvestit son revenu net.

La classe est ouverte aux institutions exonérées de la prévoyance professionnelle, de la prévoyance liée, aux institutions de libre-passage, aux assurances sociales, aux caisses de compensation ainsi qu'aux assureurs sur la vie soumis à la surveillance de la Confédération et aux assureurs suisses sur la vie de droit public.

Investisseurs de détail visés :

Le fonds présente un risque élevé. Il convient aux investisseurs cherchant, malgré une volatilité plutôt importante, une croissance substantielle du capital à long terme.

Dépositaire :

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque plus faible

Risque plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que l'investisseur conserve le fonds 10 ans.

Le fonds est classé dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Le fonds investit dans des titres de créance d'émetteurs privés ou publics et dans des titres de participation, du monde entier, ce qui explique l'attribution de cette classe de risque.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le fonds enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité du fonds de payer l'investisseur.

Les risques suivants ne sont pas pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de liquidité
- Risque de contrepartie
- Risque opérationnel

Le fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement. Si le fonds n'est pas en mesure de payer les sommes dues à l'investisseur, ce dernier pourrait perdre l'intégralité de son investissement.

Scénarios de performance

Ce que l'investisseur obtiendra du fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du fonds, respectivement de l'indice de référence ou de l'indicateur de substitution approprié, au cours des 15 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 10 ans Exemple d'investissement : 10 000 CHF				
Scénarios		Si l'investisseur sort après 1 an	Si l'investisseur sort après 5 ans	Si l'investisseur sort après 10 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. L'investisseur pourrait perdre tout ou une partie de son investissement.			
Tensions	Ce que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts	6 140 CHF	5 520 CHF	4 290 CHF
	Rendement annuel moyen	-38.56%	-11.21%	-8.11%
Défavorable	Ce que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts	7 890 CHF	7 880 CHF	7 880 CHF
	Rendement annuel moyen	-21.06%	-4.65%	-2.35%
Intermédiaire	Ce que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts	10 280 CHF	14 530 CHF	21 880 CHF
	Rendement annuel moyen	2.76%	7.75%	8.14%
Favorable	Ce que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts	13 050 CHF	17 750 CHF	26 840 CHF
	Rendement annuel moyen	30.45%	12.16%	10.38%

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement compris entre 31/08/2011 et 31/08/2021.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement compris entre 31/05/2012 et 31/05/2022.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement compris entre 31/12/2021 et 31/10/2023.

Le scénario de tensions montre ce que l'investisseur pourrait obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts liés au fonds lui-même mais pas nécessairement tous les coûts que l'investisseur paie à son conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la situation fiscale personnelle de l'investisseur, qui peut également avoir une incidence sur les montants qu'il recevra.

Que se passe-t-il si GERIFONDS SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de faillite de GERIFONDS SA, la fortune du fonds sera distraite en faveur des investisseurs.

La banque dépositaire peut confier la garde de la fortune du fonds à un tiers ou à un dépositaire central en Suisse ou à l'étranger pour autant qu'une garde appropriée soit assurée. La garde par des tiers et la garde centralisée impliquent, notamment en Suisse, que GERIFONDS SA n'a plus la propriété exclusive des éléments concernés de la fortune du fonds, mais seulement la copropriété. En cas de garde à l'étranger, les éléments concernés de la fortune du fonds seront soumis aux lois et aux usages applicables dans le pays concerné et les droits de GERIFONDS SA sur lesdits éléments et leur garantie pourront différer du droit suisse.

En cas d'insolvabilité de la banque dépositaire, les valeurs déposées seront distraites en faveur du fonds et un système de garantie des avoirs à vue et à terme pourra être déclenché jusqu'à un certain montant.

En cas de faillite du gestionnaire de fortune du fonds, la fortune du fonds ne sera pas impactée.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vend le fonds à l'investisseur ou qui lui fournit des conseils à son sujet lui demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne informera l'investisseur au sujet de ces coûts et lui montrera l'incidence de ces coûts sur son investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur l'investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant investi et du temps pendant lequel le fonds est détenu. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Il est supposé :

- qu'au cours de la première année, l'investisseur récupérera le montant investi (rendement annuel de 0%)
- que pour les autres périodes de détention, le fonds évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- CHF 10'000 par an sont investis

Exemple d'investissement : 10 000 CHF	Si l'investisseur sort après 1 an	Si l'investisseur sort après 5 ans	Si l'investisseur sort après 10 ans
Coûts totaux	633 CHF	1 810 CHF	4 410 CHF
Incidence des coûts annuels (*)	6.33%	2.56% chaque année	2.00% chaque année

**Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement le rendement de l'investissement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si l'investisseur sort à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que le rendement annuel moyen de son investissement soit de 10.15% avant déduction des coûts et de 8.14% après déduction des coûts.*

Il se peut que les coûts soient partagés avec la personne qui vend le fonds à l'investisseur afin de couvrir les services qu'elle fournit. Cette personne informera l'investisseur du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si l'investisseur sort après 1 an
Coûts d'entrée	5.00% maximum de la valeur de l'investissement à l'entrée.	500 CHF
Coûts de sortie	0.00% maximum de la valeur de l'investissement à la sortie.	0 CHF
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.30% de la valeur de l'investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	132 CHF
Coûts de transaction	0.01% de la valeur de l'investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque sont achetés et vendus les investissements sous-jacents au fonds. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	1 CHF
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission de performance n'est appliquée.	0 CHF

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée : 10 ans.

Pendant cette période, l'investisseur peut racheter son placement en tout temps et sans pénalités. Il peut aussi conserver son placement plus longtemps. Les rachats sont possibles sur une base quotidienne, sous réserve d'éventuels coûts de sortie indiqués dans la section 'Que va me coûter cet investissement'. A certaines conditions, le rachat des parts peut être provisoirement et exceptionnellement suspendu.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

L'investisseur qui souhaite formuler une réclamation concernant la personne qui lui a fourni des conseils au sujet du présent fonds ou qui lui l'a vendu doit s'adresser directement à cette personne.

Toute réclamation concernant le présent fonds ou le comportement de son initiateur peut être adressée :

- par courriel à : info@gerifonds.ch

- par lettre à : GERIFONDS SA, Rue du Maupas 2, Case postale 691, CH-1001 Lausanne

L'investisseur doit indiquer ses coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse électronique) et fournir une brève explication de sa réclamation.

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performances passés sont publiés mensuellement dans un document disponible sous le lien suivant : maia.amfinesoft.com/histo_kid_scenario. Les performances passées du fonds sont également publiées dans un document disponible sous le lien suivant : maia.amfinesoft.com/kid_past_performance_bar_chart. Les performances passées sont présentées sur 2 années.

Le contrat et le prospectus du fonds ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel sont disponibles en français et sans frais au siège de GERIFONDS SA, Rue du Maupas 2, Case postale 691, CH-1001 Lausanne, ou sur son site internet www.gerifonds.ch.

Des informations supplémentaires, les éventuelles autres langues dans lesquelles les documents du fonds sont disponibles, ainsi que le dernier prix des parts et d'autres informations pratiques peuvent être obtenus auprès de GERIFONDS SA ou sur son site internet www.gerifonds.ch.